



Commune de ROQUEFIXADE

COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 16 avril 2021

Membres en exercice :

11

Présents : 7

Votants : 8

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation: 10/04/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le seize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel SABATIER

Présents : Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Delphine BIJARD, André FUSILLO, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ

Représentés : Jean-Barthélémy MARIS par Paul PERILHOU

Excusés : Amandine RAUZY, Dominique DUMONS

Absents : Marc VALLVE

Secrétaire de séance : Paul PERILHOU

Objet: Frais de scolarité 2020/2021 - Villeneuve d'olmes

Délibération n°: DE_2021_019

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de convention établie par la commune de Villeneuve d'Olmes en vue de la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes. La participation de la commune s'établit à 1000€ par enfant pour l'année 2020/2021. Ce qui fait un total de 7 000€ de participation.

Liste des enfants scolarisés a Villeneuve-d'Olmes

NOM & PRENOM	SECTION	MONTANT
ALLABERT Pyrène	Grande section de maternelle	1 000.00 euros
BOSSUET Lina	CP	1 000.00 euros
FUSILLO Valentina	Grande section de maternelle	1 000.00 euros
SIMKHOVITCH DUBUS Mévy	Toute petite section de maternelle	1 000.00 euros
CONNORD Gabin	Grande section de maternelle	1 000.00 euros
CUXAC Laëlle	Grande section de maternelle	1 000.00 euros
BIJARD Sann	Moyenne section de maternelle	1 000.00 euros

RF
Pamiers

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/06/2021
009-210902490-20210416-DE_2021_019-DE

TOTAL		7 000.00 euros
--------------	--	-----------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité:

Mandate M le Maire pour signer la convention
et **Engager** les dépenses y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER



RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/06/2021 009-210902490-20210416-DE_2021_019-DE